



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

17/03/2026

L'épargne populaire au secours du nucléaire

Le gouvernement avait annoncé précédemment que l'État prêterait directement à EDF (à taux zéro) pour couvrir jusqu'à 55% du coût de construction des 6 réacteurs EPR2. Il n'était pas précisé si 55% des coûts se référerait aux coûts prévisionnels initiaux ou aux coûts finaux qui prennent en compte les retards dans les délais de construction (environ 1 milliard supplémentaire par année de retard). Ce prêt devait être validé par la Commission européenne au titre d'une aide d'État à une entreprise.

Le dossier a été transmis fin novembre 2025 mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Utile retard, puisque le gouvernement change d'idée : le 12 mars 2026, le Président de la République a annoncé à l'issue du Conseil de politique nucléaire, organisé sur le site de la centrale nucléaire de Penly (site de construction d'EPR2), que des fonds de l'épargne populaire (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) seront mobilisés afin de financer les deux tiers des futurs chantiers nucléaires, estimés à 73 milliards d'euros.

Changement de portage donc : la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC, gestionnaire de l'épargne populaire) prête à un taux bonifié les fonds, prélevés sur l'épargne et l'État garantit ce prêt, c'est-à-dire qu'il remboursera la CDC en cas de défaillance d'EDF.

Les livrets A abritent un total de 440 milliards d'€, les Livrets de développement social et solidaire, 162 milliards et 80 milliards pour les Livret d'Épargne Populaire LEP et la CDC en collecte environ 60% soit un encours d'environ 400 milliards d'€. L'investissement « logement » national (construction, rénovation), financé en partie par la CDC, est inférieur à 200 milliards d'€ par an. *A priori*, même si l'effort sur la construction/rénovation des logements peut paraître insuffisant, il n'y aurait donc pas de « conflits d'usages » pour les fonds d'épargne disponibles.

Pour mémoire, le parc nucléaire français a été financé par un endettement international (essentiellement en dollars). Lors de derniers colloques autour du nucléaire civil, les représentants de l'État et même le Président de la République ont encouragé les investisseurs, banques et fonds de placement, à s'intéresser au programme nucléaire français, avec un succès, semble-t-il, peu probant. Les 12 ans de retard de chantier à Flamanville en faveur du premier EPR français et les dépassements de coûts sur le chantier britannique d'Hinkley Point (2 réacteurs EPR) incitent les investisseurs à la prudence... Aussi la solution franco-française devient le passage obligé du financement.

Par ailleurs, RTE (gestionnaire du réseau électrique haute tension) vient de conclure un accord de prêt avec la CDC d'un montant de 1 milliard d'euros.

Le recours à l'épargne populaire pour financer l'infrastructure électrique nationale ne paraît pas poser question (sauf concernant les opposants à l'énergie nucléaire, favorables en revanche aux subventions accordées aux éoliennes et panneaux solaires, facturées aux usagers). Pour autant, il n'en reste pas moins que l'entreprise EDF est une *société anonyme* de droit commun, dont l'unique actionnaire, actuellement, est l'État. Il existe donc un hiatus entre le statut de l'entreprise et son accès privilégié à l'épargne populaire (refusé pour d'autres raisons aux financements de la loi de programmation militaire).

Aussi, alors que le recours à l'épargne nationale afin de construire un outil industriel national demeure légitime, en l'espèce, la décision du président Macron, prise faute d'intérêts du Capital, apparaît comme un bricolage de dernier recours. Et à son corps défendant, il (r)ouvre le débat au sujet des frontières entre le Capital et ses règles et tout le reste, qui généralement se range dans la catégorie des services publics.

La morale de cette affaire : le capital financier nous faisant la leçon en permanence sur sa prise de risque dans les investissements productifs, ne va pas jusqu'à planifier ses investissements sur le long terme. Il préfère concernant ses profits des opérations plus sûres, comme par exemple celles dans les réseaux aux effets immédiats. Cette *limite* du capitalisme est dans le cas de l'énergie *suppléée* par l'action de l'État qui puise dans l'épargne populaire. Au fond, cela légitime l'idée que la rationalité voudrait comme quoi le pouvoir passe des mains du capital à celui du travail s'appuyant sur une planification rigoureuse des besoins de la nation pour répondre aux intérêts des travailleurs producteurs de richesse. Vous avez dit Révolution !

[© Copyright](#)